

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

D.C.M. 2024-01 – 006

Convocation du 18/01/2024

Nombre de Conseillers en exercice... 23
Nombre de Conseillers présents..... 18
Nombre de suffrages exprimés 20
Votes Pour 20
Votes Contre..... 0
Abstention 0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 01/02/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Mr Jérôme HARRAULT, Maire.

Étaient présents : HARRAULT Jérôme - Maire, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne (à compter de 19h15), BLAIN Alain - Adjoint, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, ROINÉ Laurent, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, RENARD Alain, DAUZON Anthony.

Étaient absents et excusés : DURAND Marie-Luce, VAUSSOUÉ Bernard, BIEMON Pascal, PÉCOURT Danielle.

Était absent non excusé : BERNARD Samuel.

Secrétaire de séance : HARREGUY Marie-Christine.

Les Adjoint et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Danielle PÉCOURT a donné pouvoir à M. Alain RENARD.

M. Bernard VAUSSOUÉ a donné pouvoir à M. Philippe BERTHELOT.

Acte 7.10.2 Finances locales – Divers / Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)

Finances – Révision des tarifs des services communaux pour l'année 2024, applicables au 1^{er} juillet 2024
Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA) – Tarification de la location des salles

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des « Finances »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} juillet 2024, les tarifs relatifs à la location des salles du PAMA, ainsi qu'il suit :

Location avec état des lieux	Associations Allonnaises	Allonnais et entreprises Allonnaises	Hors commune (particuliers, associations et entreprises)		
Pour un vin d'honneur, une réunion, une Assemblée générale, une galette					
Oasis	- €	78 €	113 €		
Boréale	- €	125 €	172 €		
Pléiades	89 €	172 €	263 €		
Galaxie	125 €	250 €	333 €		
Location lors d'une sépulture : le tarif appliqué sera réduit de moitié pour la salle occupée					
Pour un repas, un bal, un spectacle, un anniversaire ou un loto				Réveillon St Sylvestre	Séminaire
Oasis	70 €	125 €	149 €		
Boréale	102 €	250 €	310 €	500 €	750 €
Pléiades	149 €	310 €	428 €	620 €	927 €
Galaxie	250 €	559 €	857 €	1 250 €	1 873 €

Mise à disposition sur plusieurs jours

La location d'une salle pour plusieurs jours de suite est tarifée suivant le barème ci-après :

- 1^{er} jour : 100 % du tarif
- 2^{ème} jour et jours suivants : 50 % du tarif par jour

La salle doit être libérée au plus tard le lendemain à 12 heures, faute de quoi un jour supplémentaire sera facturé

Cautions salles

- 600 € pour le rez-de-chaussée
- 1 550 € pour le 1^{er} étage

Cautions ménage, enlèvement et tri des ordures ménagères

- 150 € pour le rez-de-chaussée
- 750 € pour le 1^{er} étage

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures

Mairie d'ALLONNES, le 1^{er} février 2024
Le Maire,
Jérôme HARRAULT